

## ► Modalités d'inscription à une formation

Plusieurs modalités s'offrent à vous :

- Remplir le formulaire de préinscription en ligne en renseignant les informations demandées. Le formulaire de pré-inscription est disponible sur chaque page de description de la formation
- Remplir le formulaire Contact en précisant l'objet de votre demande
- Envoyer un mail à [ifser.commercial@gmail.com](mailto:ifser.commercial@gmail.com)
- Appeler au **0696197804**

La Chargée de clientèle vous recontactera dans les 48 heures suivant la demande pour étudier votre besoin et vous conseiller. Des éléments administratifs vous seront demandés afin de pouvoir préparer et vous adresser le document contractuel (convention) qui permet de finaliser l'inscription.

La Chargée de clientèle au besoin pourra vous transmettre un devis à valider, signé et tamponné notifié « Bon pour accord ». La signature doit être faite par une personne habilitée et doit être accompagnée, pour les entreprises, par le tampon. Le retour des documents signés permet de confirmer la demande. Une convocation confirmant l'inscription vous est envoyée dans les 48 heures suivant la confirmation de la demande (Le stagiaire est le destinataire et le contact administratif est en copie). La convocation inclut toutes les informations organisationnelles (Dates, horaires, lieu) et un rappel des prérequis.

Concernant, la convocation pour des interventions en visioconférence, le lien à la formation en visioconférence sera adressée au stagiaire ou personne chargée de suivre les inscriptions quelques jours avant le début de la formation.

### **Les délais d'inscription**

Les inscriptions pour la plupart des formations interentreprises sont possibles jusqu'à 3 jours ouvrés avant le début de la formation en fonction des places restantes ou disponibles. Dans le cas contraire, nous vous proposerons d'autres sessions de formation. Certaines formations ont un délai d'accès plus long. Merci de vous référer à la page de chaque formation DIGIFORMA via notre catalogue en ligne.

### **Report et annulation**

Le client peut remplacer des participants inscrits à une formation sans frais. Les indemnités compensatrices pour les changements de date ou désistements sont de :

- Pour les changements de date ou désistements intervenant entre 15 et 6 jours ouvrés avant la date de la session, nous vous facturerons des indemnités compensatrices de 50% du montant commandé.

- Pour les changements de date ou désistements intervenants moins de 6 jours ouvrés avant la date de la session ainsi qu'en cas de non-présentation à la formation, nous vous facturerons des indemnités compensatrices de 100% du montant commandé.

IFSER se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de situation de force majeure. Dans pareil cas IFSER s'engage à vous rembourser ou à vous inscrire de façon prioritaire sur la session suivante.

### **Convention**

La convention de formation accompagnée du programme détaillé est adressée par courriel au plus tard 3 à 5 jours ouvrés après la confirmation de l'inscription.

### **A l'issue de la formation :**

- Une attestation de participation est remise au stagiaire
  - Les feuilles de présence sont signées par les stagiaires et le formateur
- Dans le cas de la facturation par subrogation, ces documents sont également adressés à l'OPCO concernées